Formule 19

ASSIGNATION À COMPARAÎTRE DEVANT LA
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU MANITOBA

PROVINCE DU MANITOBA	)	DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les valeurs mobilières*
	)	
	)	ET
	)	
	)	DANS L'AFFAIRE DE_____

DESTINATAIRE : _____

_____

SACHEZ que vous êtes requis de comparaître devant _____ lors d'une audience qui se tiendra à _____ dans la _____ de _____, (préciser le jour de la semaine)_____ le _____ 19____ à _____ heures, et ensuite jusqu'à la conclusion de l'audience, afin de témoigner sous serment relativement aux questions en litige; vous êtes également tenu d'apporter avec vous et de produire au moment et à l'endroit précisés ci-dessus les documents, livres et choses, de quelque nature que ce soit, pertinents à cette audience et qui sont en votre possession ou sous votre contrôle, et en particulier : _____

_____

_____

SACHEZ AUSSI que l'omission ou le refus de comparaître, de répondre aux questions ou de produire des documents, livres et choses qui sont sous votre garde ou en votre possession vous rend passible d'une amende ou d'un emprisonnement, ou des deux.

FAIT à _____ le _____ 19____.

_____
(signature)